



Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale

Jean-Paul Denanot, eurodéputé et vice-président de l'intergroupe Service publics et biens communs

Mardi 15 mars 2016, le Cercle Europe et Economie sociale a eu le plaisir de recevoir à l'occasion de son déjeuner mensuel, Jean-Paul Denanot, eurodéputé, membre de la commission BUDG, co-président de l'intergroupe « Biens Communs et Services Publics » et membre de l'intergroupe « Economie sociale ».

Tour d'horizon politique

Le contexte actuel rend encore plus difficile le dialogue à 28 Etats et les relations entre le Parlement et le Conseil se complexifient.

Le fonctionnement actuel de l'UE est compliqué. Pour se développer, Jean-Paul Denanot estime que l'Europe devrait peut-être se tourner vers un noyau dur, comme les membres de l'Eurozone par exemple, afin de redonner une nouvelle impulsion et lancer de nouvelles idées pour le futur de l'Union. Il faudrait aussi peut-être revenir à des coopérations renforcées. L'enjeu est particulièrement important en matière sociale et fiscale, deux domaines où la convergence est loin d'être aboutie, en raison de la très grande diversité des situations sociales des Etats.

Place de l'ESS au sein de l'Union

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un sujet qui préoccupe Jean-Paul Denanot depuis longtemps. C'est d'ailleurs l'un des sujets abordés dans l'intergroupe parlementaire sur les Services publics et les Biens communs. Le député a partagé sa conviction selon laquelle l'ESS joue un rôle important en France et en Europe. L'activité économique de l'ESS est non négligeable et l'Union européenne – et la France- devrait encourager son développement.

Cependant, nous sommes forcés de constater que l'ESS est définie différemment en Europe. La conception même de l'économie sociale varie énormément dans sa forme et ses actions à travers l'Union. De plus, la législation européenne sur l'économie sociale n'est pas harmonisée. C'est également le cas pour la question des services publics qui recouvrent des notions différentes entre les Etats. L'un des axes de travail de l'intergroupe est justement de se mettre d'accord sur des éléments constitutifs d'une définition commune.

Définition de la notion de services publics

Pour l'Union européenne, les services publics sont regroupés sous deux acronymes : les SIEG (Service d'Intérêt économique général) et les SIG (Services d'intérêt général), qui reprend la distinction classique entre services marchands et non marchands.

Cette terminologie peut sembler rigide. Mais pour Jean-Paul Denanot, la jonction entre les services publics et les acteurs privés se fait tout naturellement et elle dépend de l'autorité délégante. Le député est particulièrement impliqué dans les territoires et plaide pour des services publics locaux et de proximité, notamment dans les zones rurales.



Jean-Paul Denanot fut longtemps professeur. Il décroche son premier mandat politique en 1977, il devient adjoint au Maire de Feytiat (Haute-Vienne). En 1992, il est désigné maire de la

Commune et le restera jusqu'en 2004. En 1998, il entre au Conseil régional du Limousin. Deux ans plus tard, il en devient vice-président, chargé de l'agriculture. En 2004 et pour une période de 10 ans, il devient président du Conseil régional du Limousin. En 2008, il devient pour la première fois et jusqu'en 2009, député européen.

Il rejoint en 2012 l'équipe de campagne de François Hollande pour l'élection présidentielle, dans laquelle il était en charge de la formation professionnelle. En 2014, il se présente aux élections européennes.

On constate qu'il y a beaucoup de modèles de SIEG en Europe. En effet, de plus en plus de services autrefois assurés par les Etats sont confiés à des organismes privés. Parmi ceux-ci les acteurs de l'ESS. Se pose la question des acteurs non lucratifs et de leur reconnaissance politique.

L'intergroupe Services publics et Biens communs pour mission d'identifier comment les choses se passent dans l'Union, quelles sont les convergences et les divergences, et comment trouver une protection des services publics, notamment dans les négociations de Traités (TTIP, TISA).

La conception du service public n'est évidemment pas la même partout dans l'Union. Jean-Paul Denanot s'attache à défendre un service public à la française : un service qui soit accessible pour tous à un coût égal pour tous.

La question des services publics est un enjeu national et souvent les problèmes rencontrés par les acteurs viennent du niveau national plus qu'europpéen. La transposition des directives est toujours compliquée en la matière. De plus, les acteurs sont confrontés à une augmentation des marchés publics au détriment de la subvention, ce qui nuit à l'initiative des acteurs. Il y a une réelle clarification à obtenir sur les SIG de la part de l'Union et des Etats dans l'interprétation des textes. L'ESS a un rôle à jouer dans cette interprétation et Jean-Paul Denanot les invite à agir en ce sens.

Fiscalité du non-lucratif

Une discussion autour de la fiscalité du non-lucratif n'est pas encore intervenue au sein de l'intergroupe Services publics. Néanmoins, c'est un sujet que Jean-Paul Denanot serait intéressé à approfondir.

Pour Jean-Paul Denanot, il y a une prise de conscience qui est en train de se développer dans la sphère européenne. Elle concerne la notion d'économie générale qui permettrait de gérer à la fois l'économie du lucratif et du non lucratif. Il est important de maintenir le non-lucratif comme partenaire essentiel du développement et le maintien de services de qualité pour la population. L'idée d'une concurrence libre et non faussée n'est pas exacte, puisqu'en l'absence d'une harmonisation des droits fiscaux et sociaux, cette concurrence entre les acteurs n'est pas vraie. La DG concurrence joue un rôle complexe dans le dispositif et jouit d'un poids considérable à la Commission.

Conception et rigueur de l'interprétation des règles en matière d'aides d'Etat

La question des aides d'Etat sera traitée par l'intergroupe Services publics, en septembre dans le contexte de la révision du paquet Almunia. A l'heure actuelle, le Parlement n'a pas une vision claire sur le sujet. Il faut remarquer qu'il y a toujours de grandes variations entre les textes européens et l'application par les Etats. De plus, les collectivités publiques ont du mal à bien appréhender les enjeux, d'où le recours aux marchés publics.

Le Paquet Almunia clarifie un certain nombre de problèmes mais il ne va pas jusqu'au bout des choses et n'a pas pris l'ensemble des préoccupations en compte. Davantage de clarification est nécessaire, notamment pour des enjeux liés aux services publics locaux ou de politiques publiques.

Prenant l'exemple de la formation professionnelle, Jean-Paul Denanot plaide que les formations de bases et de proximité ne peuvent pas être traitées comme des services marchands.

Jean-Paul Denanot souligne que la mise en concurrence systématique oublie des situations particulières. La DG Concurrence a une approche très rigide. C'est symptomatique de l'UE : on ne fait pas la différence entre ce qui doit être soumis à la concurrence et les vraies prestations de services publics.

Particularité du modèle mutualiste et des acteurs de l'ESS

Ce déjeuner a été l'occasion de souligner la nécessité que l'Etat français poursuive et renforce son soutien et sa reconnaissance à la famille de l'ESS. Jean-Paul Denanot a invité les membres à poursuivre leur action de valorisation du modèle non lucratif à Bruxelles.
